

Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024

D2024-03-26-07

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Eric FABRE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Fabien CASSIGNAC, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Georges CLAYRAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL,

Empêchés : Pierre LABADIE

Procurations : Pierre LABADIE à Eric FABRE

Secrétaire : Francette CROS

OBJET

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Nombre de conseillers
municipaux en service
15

En juin 2023, Elisabeth BORNE, Première Ministre « ne se résolvait pas au sentiment d'abandon et de relégation » et plaçait les ruralités au cœur de l'équité territoriale en s'engageant à donner une vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire en associant en amont systématiquement les élus locaux et en créant une instance départementale qui réunirait l'État et les élus pour renforcer la cohérence des politiques publiques et construire avec les élus les meilleures réponses pour leurs territoires.

Convocation en date
du :
19 mars 2024

Lors du CDEN du 29 février 2024, l'Inspection Académique de l'Aude a décidé unilatéralement, la fermeture d'une classe à l'école de Saint Laurent de la Cabrerisse lors de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

Affichage en date du :
19 mars 2024

Le Conseil Municipal de Saint Laurent de la Cabrerisse s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Si certains redéploiements semblent nécessaires au maintien d'un service éducatif équilibré sur le territoire départemental, la fermeture d'une classe fera subir à nos élèves un préjudice grave sur la qualité de l'enseignement, notamment en raison de classes qui s'en trouveraient par voie de conséquence surchargées.

Les considérations arithmétiques et la vision comptable de la baisse démographique, sans réellement tenir compte des concertations avec les partenaires, ne peuvent être les seules données prises en compte pour juger du maintien ou d'une fermeture de classe.

La commune n'a cessé d'investir de façon conséquente dans son école avec pour objectif de faire en sorte que chaque élève bénéficie des meilleures conditions scolaires.

Aussi, nous déplorons le manque de moyens donnés pour développer une politique éducative efficace, conforme aux aspirations des enseignants, parents d'élèves et élus, le tout en faveur de la réussite scolaire de nos élèves.

Afin que les concours financiers soient à la hauteur des ambitions affichées, nous sollicitons par ailleurs un dialogue davantage concerté avec les services de l'État dans le financement des infrastructures scolaires et les restructurations du bâti existant.

Nous, élus du Conseil municipal de Saint Laurent de la Cabrerisse, apportons notre soutien à la communautés éducative, et demandons à l'Éducation Nationale de :

- Mettre en place une consultation, au plus près du terrain, avec toutes les parties-prenantes concernées, dont les collectivités locales ;
- Réfléchir à un maillage plus juste pour les citoyens et les territoires, qui ne vise pas une rationalisation au détriment des familles et du milieu rural dans sa globalité ;
- Réévaluer l'ensemble des décisions prises lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 29 février 2024 avant la prochaine rentrée scolaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

La secrétaire de séance
Francette CROS



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 011-211103510-20240326-D_2024_03_26_07-DE